

Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Dialogue Partenaires 7 – 9 juin 2017, Conference Room 4, Siège des Nations Unies, New York, 10-13 h

"Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources par la mise en oeuvre du droit international prévu à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer"

Q.1. Quels **points juridiques clef** et **déficits de mise en œuvre** du droit international [issu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer] **identifier** pour **améliorer** la conservation et l'utilisation **durables** des mers et océans

De l'approche générale à l'exemple concret :

Quel(s) droit (s) pour la zone du mont sous-marin Walters Shoal - Ouest de l'océan Indien)

Dr. Florence GALLETTI

Researcher - Law of the Sea and Environmental Law - florence.galletti@ird.fr

Institut de Recherche pour le Développement IRD, France

Institut de Recherche
pour le Développement
F R A N C E



UNE DÉMARCHE ORIGINALE de recherche, d'expertise, de formation, d'innovation responsable :

- Science et capacité d'innovation, vues comme **PREMIERS LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT** des États
- Partage des savoirs à réaliser **AU BÉNÉFICE DES TERRITOIRES ET PAYS** dans, et pour lesquels, les recherches sont menées

UNE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE ET PARTENARIALE

- sur les enjeux communs de développement durable dans la **zone intertropicale et méditerranéenne**
- favorisant les approches scientifiques interdisciplinaires **autour des Objectifs de Développement Durable**
- structurée en 5 thématiques, parmi lesquelles « **Thématique Océans, climat et ressources** »

LES MARQUEURS DE L'ACTIVITÉ DE L'IRD

Des solutions **plus adaptées** aux défis globaux actuels et prospectifs

Un partenariat scientifique **équitable** en développement

Des politiques publiques éclairées par les **avancées des sciences naturalistes, humaines technologiques**

La démarche de l'IRD, établissement public français de recherche

UNE COMMUNAUTÉ RICHE DE PLUS DE
7 000 PERSONNES DONT 2 019 AGENTS DE L'IRD



805 CHERCHEURS IRD

1 214 INGÉNIEURS ET TECHNICIENS IRD



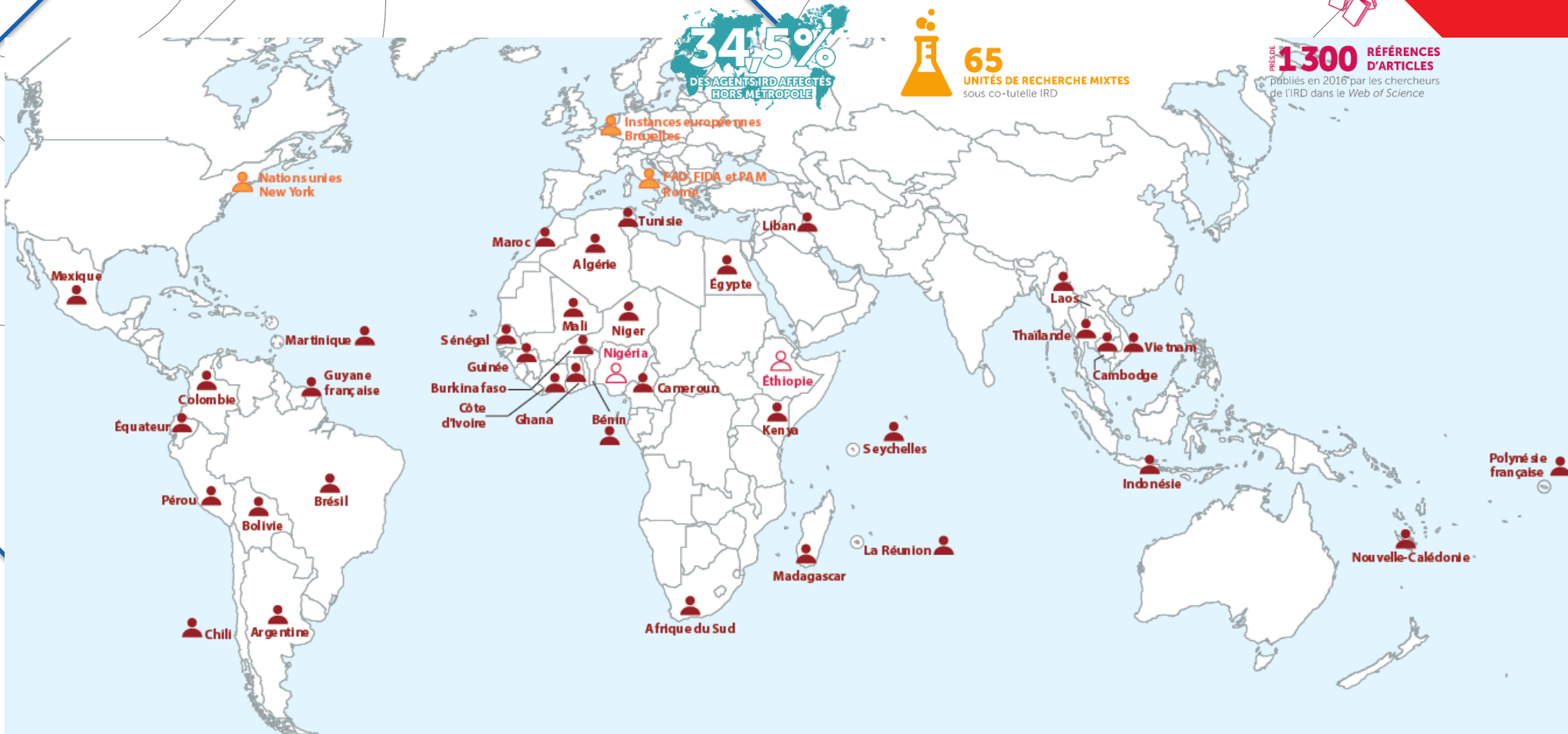
34,5%
DES AGENTS IRD AFFECTÉS
HORS MÉTROPOLE



65

UNITÉS DE RECHERCHE MIXTES
sous co-tutelle IRD

PRÈS DE **1 300** RÉFÉRENCES
D'ARTICLES
publiés en 2016 par les chercheurs
de l'IRD dans le Web of Science



représentant.e.s

représentant.e.s en dé ploiement

représentant.e.s auprès d'institutions internationales ou européennes

Points juridiques majeurs relatifs au droit de la mer actuel

Approche générale de l'ensemble légal disponible



- une adhésion **non universelle** au droit de la mer (des obligations diversement comprises et appliquées par les États)
- un ensemble légal, abondant mais **fragmenté** (selon les espaces couverts, selon les secteurs d'activité maritime, selon les institutions)
- historiquement édicté pour organiser **l'exploitation des richesses** plutôt que la conservation des écosystèmes et espèces marines
- un ensemble qui continue de réaliser ses objectifs "**classiques**", par ex. régler les difficultés de délimitations maritimes entre États, ou répartir des droits économiques pour utiliser les ressources des mers et océans
- l'ambition des objectifs **très nouveaux** comme celui, par ex. de **conserver** des écosystèmes marins **dans leur globalité**, ou de réfléchir à des formes de gouvernance des **zones au-delà de la juridiction nationale**

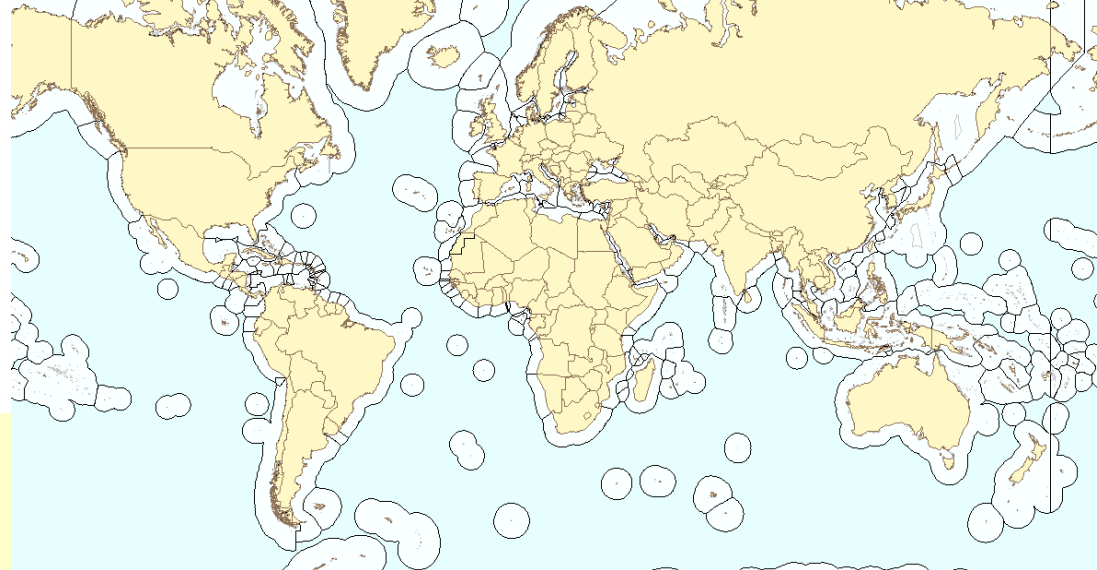
Points juridiques majeurs relatifs au droit de la mer actuel

Approche générale de l'ensemble légal disponible



- des règles écrites autour de la **distinction** entre **ressources marines (vivantes)** et **ressources minérales**, avec un développement important des règles relatives à l'exploration des ressources minérales
- un droit qui ne s'applique **qu'à une très petite portion de la diversité biologique marine**, celle qualifiée de « ressource » marine commerciale (les quelques espèces commerciales pêchées)
- un droit **différent** du **droit de l'environnement marin** mais avec lequel des rapprochements doivent se faire pour atteindre l'objectif de « conservation » durable
- un droit international de la mer **assez mal connu**, y compris des institutions régionales pourtant concernées, et peu enseigné dans les universités de droit ou de science politique

Déficits de mise en œuvre du droit de la mer?



Approche générale

- L'absence de déclinaisons suffisantes aux échelles régionales
- Peu d'arrangements provisoires entre les États tels que prévus aux articles 74§3 et 83§3 de la CNUDM
- La ligne extérieure des ZEE comme limite à l'action publique Étatiste (sauf exception)
- Le manque de délais « courts » ou « moyens » imposés pour les obligations de mise en œuvre des instruments juridiques
- L'inégale capacité des organisations régionales et des États à se mobiliser, à créer des mesures et à faire respecter ces mesures sur sites
- Des zones marines non couvertes par le mandat d'institutions, notamment pour les ZAJN/ABNJ, où s'appliquent uniquement les 6 grandes libertés de la haute mer ...

Déficits de mise en œuvre du droit de la mer?

Approche générale

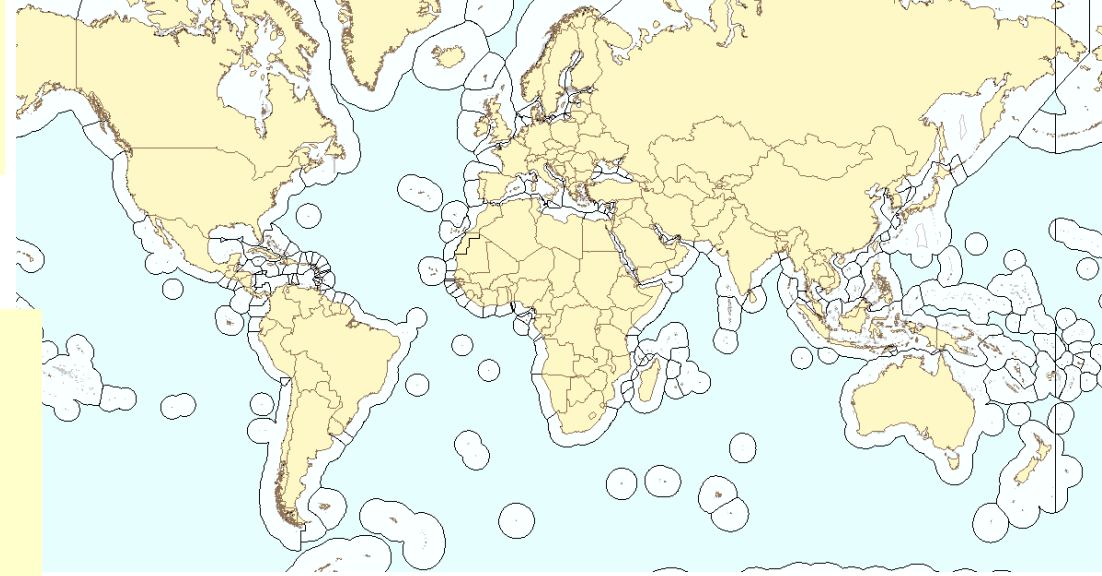
- L'absence de définition réelle de la "coopération" et de la "coordination" pour la gestion des mers /océans

- Des États peu familiarisés **au devenir** du droit de la mer : la phase intermédiaire d'attente d'un instrument contraignant édicté pour la haute mer

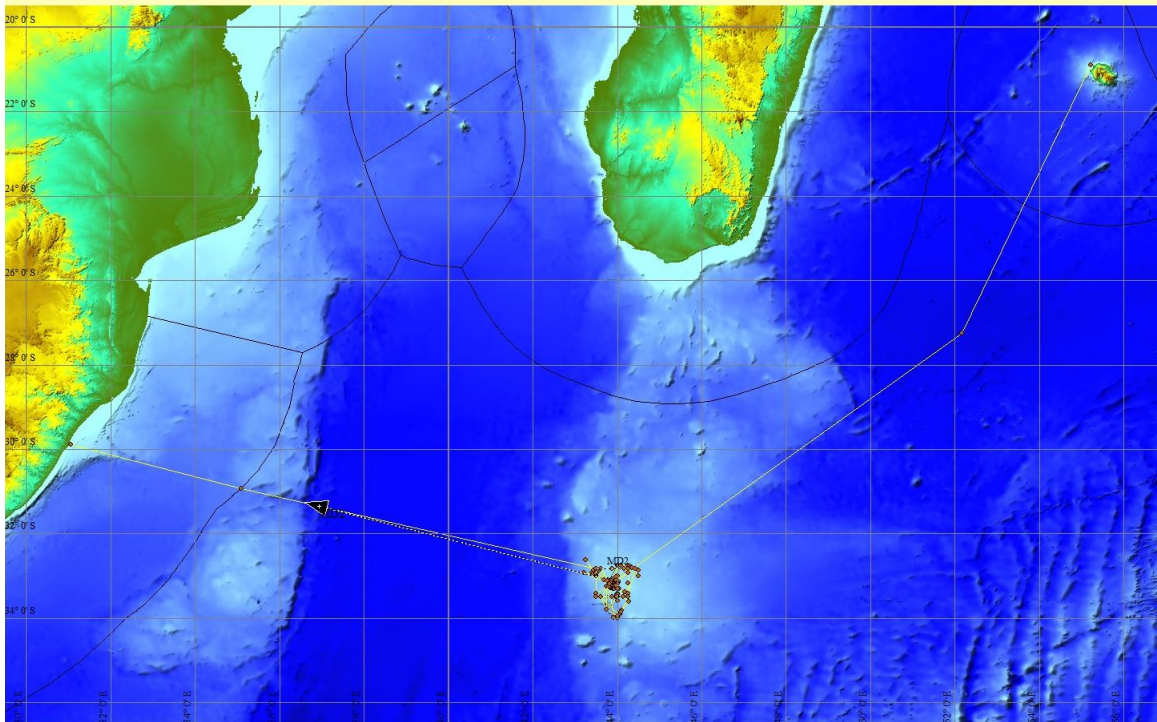
- Le lent cheminement de **l'idée** de zones maritimes AJN soumises à une gouvernance /gestion **non réduite** aux seules mesures de gestion des pêches commerciales

- Une nouveauté juridique **limitée** par les États à 6 points de discussion

- Une préparation technique insuffisante des États à cette évolution (quels sites désigner, quels outils de gestion par zone choisir etc.)



Voir les 9 réunions [2006 -2015] de préparation d'un cadre légal prospectif pour exploiter durablement et conserver des AJN/ABNJ du Groupe ad hoc des Nations Unies sur la conservation et l'exploitation durable de la diversité marine au-delà des limites de la juridiction nationale/ the Ad Hoc Open-ended Informal Working Group on study issues relating to the conservation and sustainable use of marine biological diversity beyond areas of national jurisdiction créée par résolution 59/24 de l'AGNU lors de sa 59^e session



*Les bilans juridiques : **préalables** à l'amélioration de l'utilisation et la conservation océanique*

*La confrontation avec des cas concrets : **conditions** de l'utilisation et de la conservation durable*

*Le cas du Mont Walters Shoal,
Walters Shoal Seamount
Sud Ouest de l'océan Indien*

Premières leçons écologiques et de gouvernance tirées des campagnes sur monts sous-marins dans l'océan Indien et du PROJET

"Conservation et exploitation durable des écosystèmes de monts sous-marins et sources hydrothermales du sud ouest de l'océan Indien au-delà des zones de juridiction nationale (2014-2017)" / Conservation and sustainable exploitation of seamounts and hydrothermal vent ecosystems of the South West Indian Ocean outside of national legislative borders (FFEM – IUCN)



Points juridiques clef pour le cas de la Zone Walters Shoal

Sur l'aspect conservation: appartenance à la catégorie des mont-sous marins susceptible d'abriter des écosystèmes profonds et vulnérables (EPV/VME)

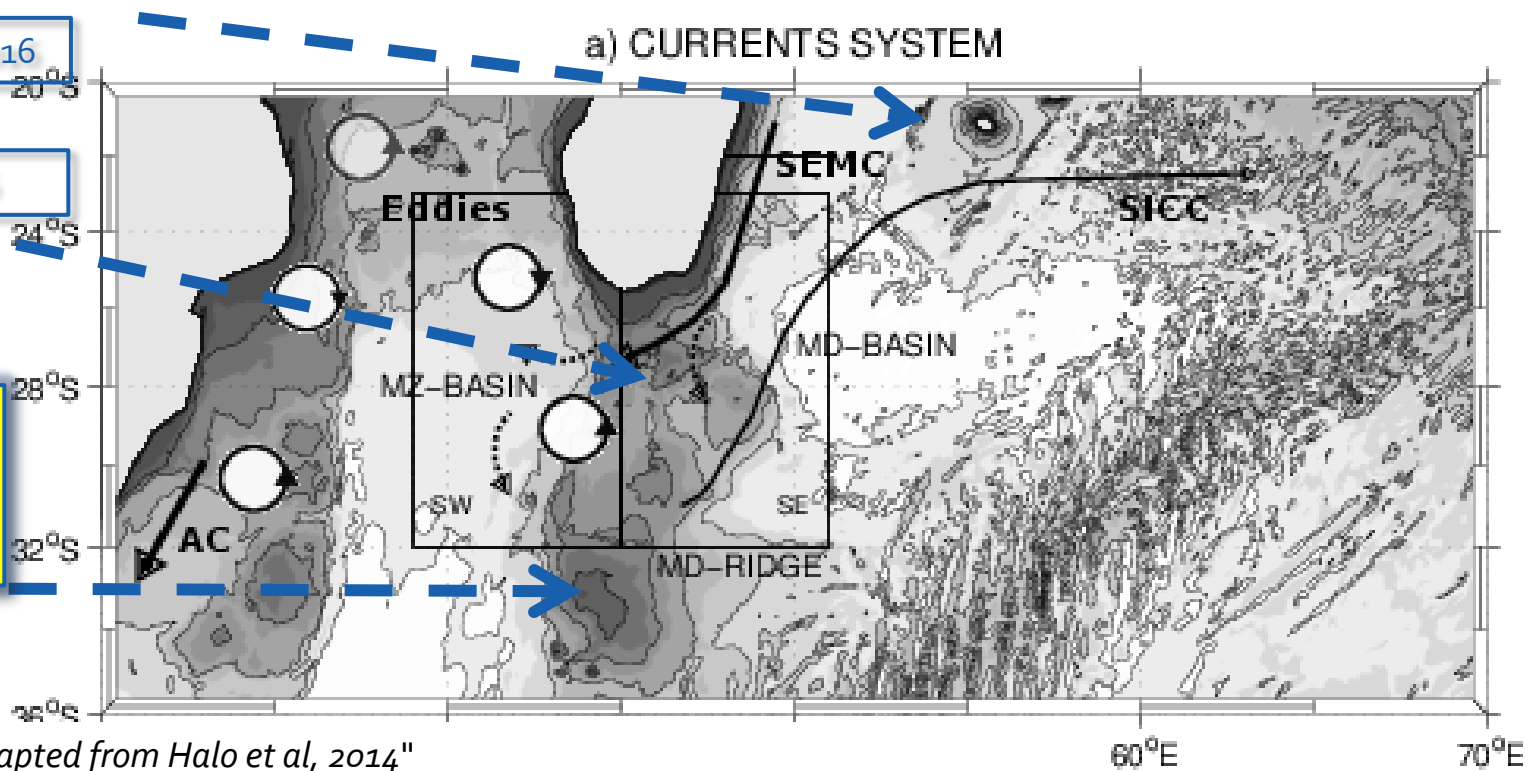
Sur l'aspect exploitation: susceptible d'induire de l'attraction pour des ressources marines et d'être un lieu sur pêché et fragilisé

Une campagne océanographique récente ; dans la ligne des précédentes ?

Campagne Mont La Pérouse 2016

Campagne MADRIDGE 2016

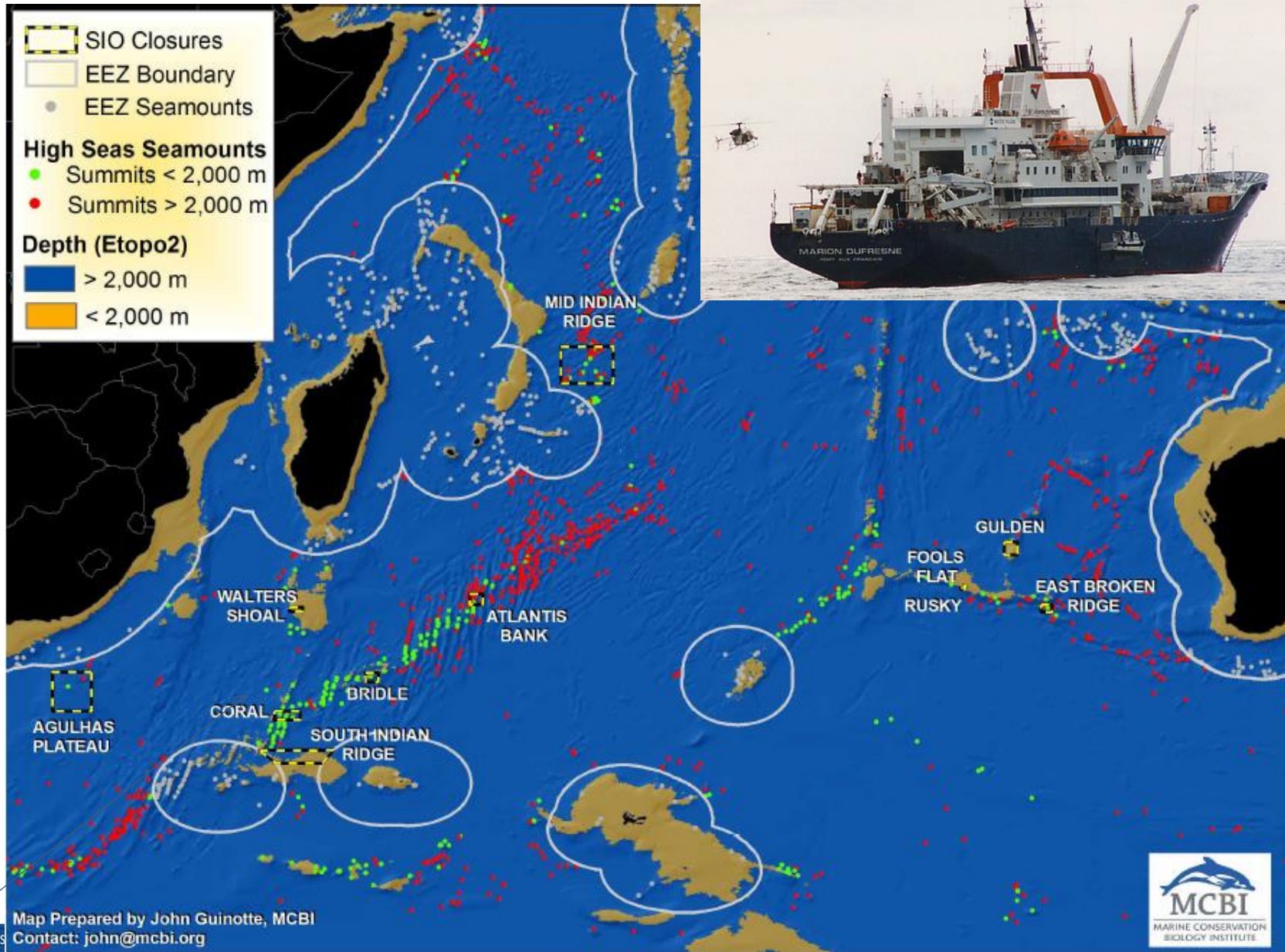
Campagne Banc Walter 2014
DEA & 2017, sur Marion
Dufresne ,20 avril -18 mai 2017
2014-& 2017 MNHN-IRD-DEA

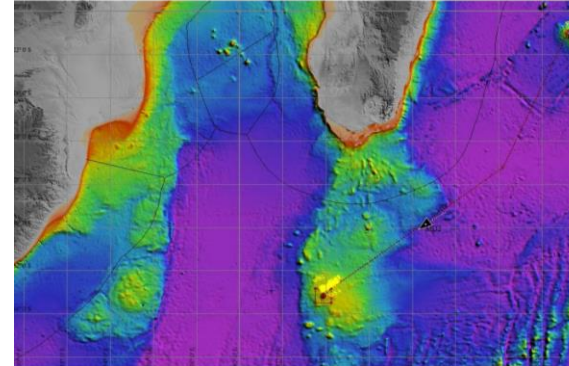




Disciplines embarquées sur le navire océanographique Marion Dufresne, campagne MD 208 - 22 avril/ 19 mai 2017 : physique, écologie pélagique et benthique, droit, acoustique, plongeurs scientifiques, observateurs mammifères marins et oiseaux

Quelles raisons du choix de ce site ?





Un mont émergeant dans la colonne d'eau située après les 200 *Milles Marins maximum* mesurés depuis la ligne de base des Etats français (Ile de la Réunion), de Madagascar et d'Afrique du sud

Un mont posé sur La Zone internationale des grands fonds marins (sol et sous sol) située au-delà de la fin des plateaux continentaux (juridiques) des Etats : France, Madagascar, Afrique du Sud

Un site situé au-delà des demandes de plateau continental élargi déposées par ces trois Etats auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental CPLC/CSLC

- Une localisation qui tombe sous la compétence spatiale de trois Organisations régionales de gestion des pêches ORGP /RFMO (CTOI, /IOTC, CCSBT, APSOI /SIOFA, et la CCAMLR)
- Une zone dans laquelle la convention mer régionale du PNUE, dite Convention de Nairobi, n'a pas compétence
- Un site ne bénéficiant d'aucune qualification autre (au titre des Écosystèmes Marins Vulnérables EMV/VME par exemple, au titre d'une zone de l'AIFM/ISA présentant un intérêt écologique particulier etc..

Walters Shoal : déficit de mise en œuvre du droit international...

Dans l'océan Indien existe un ensemble d'institutions publiques ou privées dédiée au développement économique, et même à la protection de la diversité biologique; or presque rien n'a été consacré pour préparer la faisabilité d'outils de gouvernance en haute mer

L'emplacement du *Walters Shoal* est un peu trop au sud pour la CTOI et n'est pas connu pour être un haut lieu de prises thonières

L'emplacement du *Walters Shoal* est un peu trop au nord pour intéresser tous les objectifs de la CCAMLR

La pratique des pêches benthiques et profondes relève plutôt du nouvel accord APSOI l'Accord relatif aux pêcheries du sud de l'océan Indien /SIOFA "South Indian Ocean Fisheries Agreement/"

Un groupe professionnel ,l'association des pêcheurs profonds SIODFA ("Southern Indian Deepwater Fisheries Association "a proposé d'établir 13 *aires fermées* ("*Benthic protected areas BPA* ") et demande au comité scientifique du nouvel accord SIOFA des les intégrer au titre des mesures de conservation et de management

La lutte contre la pêche illégale est d'actualité

Quel droit pour le Walters Shoal : nouvelles tendances, outils, et partenariats après le 4^e meeting du PrepCom BBNJ, 10-21 juillet 2017 et un éventuel instrument contraignant?

- ◊ **-Tendance 1- institutions régionales ou coalitions plus large du monde**
 - 1.1. les mers régionales et la prolongation d'instruments dans et hors des ZEE
 - 1.2. coalitions d' États riverains et /ou intéressés
 - 1.3. la question des parties à la discussion

- ◊ **-Tendance 2 - développer le contenu de la gouvernance sectorielle**
 - 2.1. les régulations par les organisations régionales de gestions des pêches
 - 2.2. l'activité de l'AIFM/ISA (organisation de l'activité minière et réduction de impacts environnementaux)
 - 2.3. les règles de l'Organisation maritime internationale (OMI/MIO)
 - 2.4. les processus d'identification scientifique des zones sous l'angle de la conservation biologique : l'ex. de zones marines significatives sur le plan écologique/ biologique ZIEB/EBSA

À sa dixième réunion, la Conférence des Parties de la CDB a établi un mécanisme mondial servant à décrire les zones marines d'importance écologique ou biologique, grâce à l'application de critères scientifiques énoncés dans l'annexe I à la décision IX/201 (ex. Rareté, vulnérabilité, endémisme...)

- ◊ **Tendance 3 - développer les croisements au sein de la gouvernance sectorielle actuelle**
 - 3.1. **le défi du rapprochement intra secteur: le WaltersShoal comme site de convergence des règles de pêche pélagique et benthique?**
 - 3.2. **le défi de la protection de l'espace et de l'espèce ensemble?**
 - 3.3. **penser l'activité d'exploitation minière et la pêche ou la protection des écosystèmes ensemble, ou hiérarchiser**

- **Tendance 4 - mobilisation par région pour échanger spécialement sur les 6 points du futur instrument juridique contraignant sur la haute mer ?**
 - 4.1. **des États qui s'y préparent et proposent des sites ou expériences (WaltersShoal?)**
 - 4.2. **réfléchir au statut des ressources génétiques marines ou aux modalités d'accès, de gestion, de redistribution (définitions, accès, conservation etc.)**
 - 4.3. **approfondissement de la lutte contre la pêche Illicite, non déclarée et non réglementée/ Illegal, unreported, unregulated fishery (IUU). Adoption par AG de la résolution 54/32 qui comprend des références à la lutte contre la pêche INN, Plan d'action international de La FAO (Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture) visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN (PAI-INN) en 2001**
 - 4.4 **choisir des instruments de gestion par zone (areas based-management tools in ABNJ), dont les AMP et leurs options (l'AMP individuelle ou les réseaux d'AMP)**
 - 4.5. **concevoir le partage des bénéfices et avantages tirés de l'exploitation (monétaire/non monétaire)**
 - 4.6. **Études d'impacts environnemental (de la zone sous juridiction vers le large et réciproquement)**
 - 4.7. **modalités de transferts de technologies marines**

Bibliographie succincte

Rochette, J. Wright, G., (2015), outils de gestion par zone dans les espaces marins situés au-delà des juridictions nationales : options possibles pour l'océan Indien occidental, Iddri, Working papers N°6/15, 16p.

Galletti, F., (2015), "Les transformations du droit international de la mer : entre gouvernance de l'espace et gouvernance de la « ressource » en mer", Monaco A. et Prouzet P. (eds.), *Gouvernance des mers et océans*, collection Mer et Océan, Iste Editions Ltd, London, pp. 21-54.

Galletti, F., (2005), "Notion et pratiques de « L'arrangement provisoire » prévu aux articles 74§3 et 83§3 de la Convention sur le droit de la mer. Une contribution marginale au droit de la délimitation maritime? ", *Annuaire International du Droit de la Mer (ADM)*, Tome IX, INDEMER Institut Économique du Droit de la Mer de Monaco, Ed. Pedone, 2005, pp.115-142.

Galletti, F., (2014), "La protection juridique des réseaux écologiques marins. Compétences et implications du droit de la mer contemporain", Sobrino Heredia J.M. (Dir.), *La contribution de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à la bonne gouvernance des mers et océans. (Vol. 2)*, Cahiers de l'Association Internationale du droit de la mer/Papers of the international Association of the Law of the Sea, Editoriale Scientifica, Napoli, pp. 765-791.

Rochette, J. Wright, G., (2015), Developing area-based management tools in areas beyond national jurisdiction: possible options for the Western Indian ocean, Iddri, working Papers N 06/15, 16 p.

Wright, G., et al. (2014), Advancing marine biodiversity protection through regional fisheries management: a review of high seas bottom fisheries closure, Iddri, Working Papers, N°14/14.

Galletti, F., (2015), "Transformations in international Law of the Sea : Gouvernance of the « Space » or « Resources » ?", Monaco A. et Prouzet P. (eds.), *Governance of Seas and Oceans*, Iste Editions Ltd &, London, pp.1-37.

Galletti, F., (2017), " International Law of the Sea 2017 ", CNRS, Edition Alpha, Collection "A découvert", France, pp.232-233.

Merci de votre attention

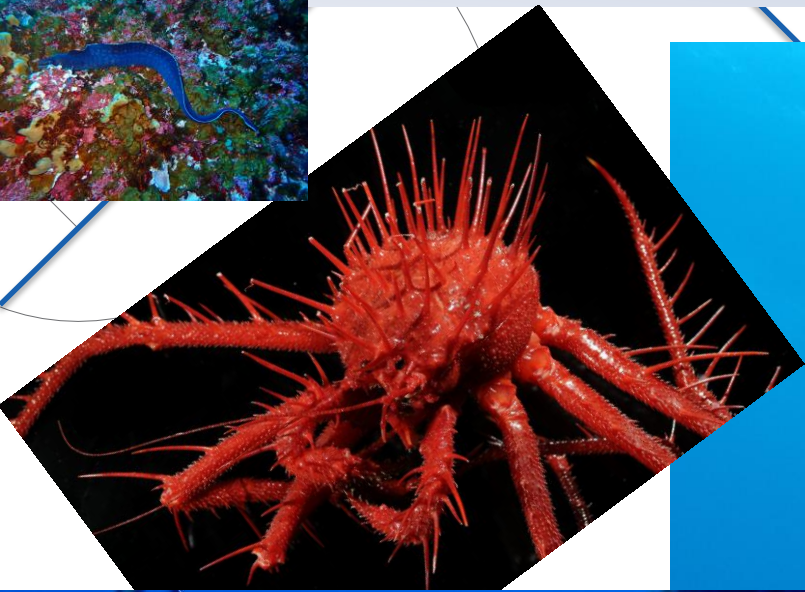


Photo 1- Requin - Caméra H.Demarcq, IRD, Mission MD 208, FFEM-UICN-IRD-MNHN

Photos 2,3,4- Équipe MNHN ,Mission MD 208, FFEM-UICN-IRD-MNHN